



Trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents, en famille recomposée ou monoparentale

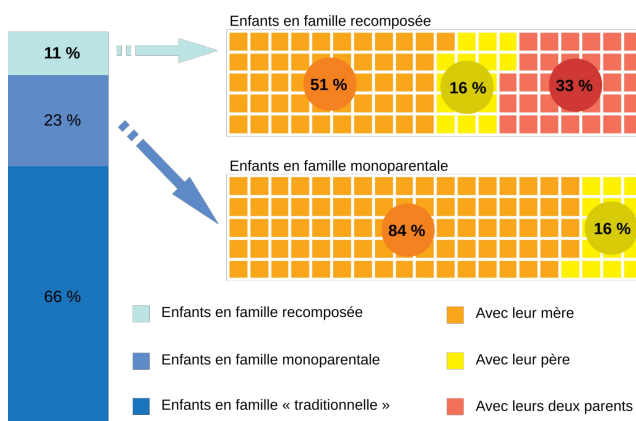
Comme dans le reste du pays, trois enfants mineurs sur dix vivent avec un seul de leurs parents en 2018 en Occitanie, soit en famille recomposée, soit en famille monoparentale. Ces enfants habitent le plus souvent avec leur mère. Globalement, comparées aux familles « traditionnelles », les conditions de vie et d'habitat sont moins favorables pour les familles recomposées et monoparentales.

Rémi Lardellier, Insee

En Occitanie, 1 156 000 enfants ont moins de 18 ans en 2018. Parmi eux, 66 % vivent dans une famille dite « traditionnelle », avec leurs deux parents et leurs éventuels frères et sœurs, 23 % dans une famille monoparentale et 11 % dans une famille recomposée (figure 1). Alors que pour les familles monoparentales, le ou les enfant(s) vivent de fait avec un seul parent, les situations sont plus diverses dans les familles recomposées où ils peuvent vivre avec un seul de leurs parents et un beau-parent ou avec leurs deux parents, avec ou sans demi-frères/sœurs (définitions).

1 Un tiers des enfants d'une famille recomposée vit avec ses deux parents

Répartition des enfants suivant le type de famille et la présence des parents

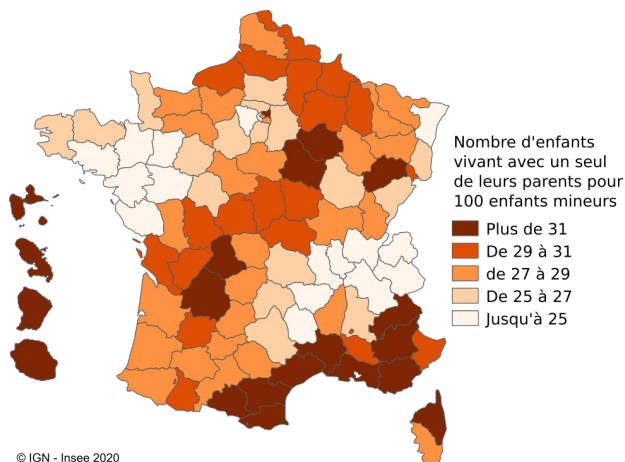


Les pères, grands absents des familles recomposées et monoparentales

En prenant en compte toutes ces situations, dans la région, 30 % des enfants vivent avec un seul de leurs parents (figure 2) : 23 % au sein de familles monoparentales et 7 % au sein de familles recomposées. Dans 80 % des cas, la charge quotidienne des enfants revient à la mère, en Occitanie comme dans les autres régions métropolitaines. Néanmoins, les enfants sont relativement plus nombreux à vivre uniquement avec leur père dans une

2 Vivre avec un seul de ses parents, un phénomène très fréquent sur le pourtour méditerranéen

Enfants mineurs vivant avec un seul de leurs parents, au sein d'une famille monoparentale ou recomposée



© IGN - Insee 2020

famille recomposée (un sur quatre) que dans une famille monoparentale (un sur six).

Vivre au sein d'une fratrie recomposée

Dans les familles recomposées, les fratries sont de plus grande taille. À l'échelle régionale, elles comptent 2 enfants en moyenne, contre 1,7 seulement pour les familles dites « traditionnelles » et 1,5 pour les familles monoparentales. En effet, pour 48 % des familles recomposées, des demi-frères/sœurs cohabitent : les couples élèvent, en plus d'un ou plusieurs enfants issus d'unions précédentes, un ou plusieurs enfants issus de leur nouvelle union. De ce fait, un tiers des enfants d'une famille recomposée vit avec ses deux parents.

Si avant trois ans, huit enfants sur dix vivent dans une famille « traditionnelle », avec les ruptures d'unions, seuls six enfants sur dix entre 15 à 17 ans sont encore dans ce cas. La part des enfants mineurs vivant en familles monoparentales ou recomposées croît donc avec l'âge des enfants.

Des familles plus souvent confrontées à des difficultés d'emploi et de logement

Les conditions de vie des familles recomposées sont meilleures que celles des familles monoparentales mais restent marquées par la précarité. Ainsi, dans les familles recomposées, les deux conjoints sont moins fréquemment tous les deux en emploi que dans les familles « traditionnelles » (57 % contre 66 %). Dans 11 % des cas, aucun des deux n'a un emploi (contre 7 %). Comme les mères isolées, plus du tiers des mères de familles recomposées ont un diplôme inférieur au baccalauréat, voire aucun diplôme (contre 29 % des mères de familles « traditionnelles »). Ces difficultés, conjuguées à un nombre d'enfants plus important dans les familles recomposées, induisent des problématiques de mal-logement. Les familles recomposées sont ainsi plus souvent en situation de sur-occupation (*définitions*) de leur logement (12 % d'entre elles) que les familles « traditionnelles »

(7 %). La situation est encore plus défavorable pour les familles monoparentales (18 %). La moitié des familles recomposées sont propriétaires de leur logement alors que les deux tiers des familles « traditionnelles » le sont. Pour les familles monoparentales, la proportion de propriétaires n'est que d'un tiers.

Les familles recomposées, comme les familles « traditionnelles », résident aussi souvent dans les couronnes des grands pôles urbains que dans leurs centres (autour de 25 % de ces familles dans chacun de ces espaces), alors que les familles monoparentales sont plus présentes dans les centres (37 %). En effet, ces dernières ont plus souvent recours au parc locatif privé, voire social, davantage implanté au sein des agglomérations et le long du littoral méditerranéen.

Une présence homogène des familles recomposées dans tous les départements

En Occitanie, quel que soit le département, un enfant sur dix vit au sein d'une famille recomposée. À l'inverse, les familles monoparentales sont plus ou moins présentes selon les départements : moins de 20 % des enfants sont dans ce cas en Lozère, en Aveyron, dans le Tarn, le Gers, le Tarn-et-Garonne et le Lot et plus de 25 % dans les Pyrénées-Orientales, l'Ariège et l'Aude. La présence plus ou moins importante de familles monoparentales n'est pas liée avec celle de familles recomposées : par exemple, si les enfants vivent bien plus couramment en familles monoparentales à Perpignan qu'à Montpellier (40 % contre 31 %), ils y vivent tout autant en famille recomposée (10 %). Globalement, les familles « traditionnelles » sont mieux représentées au sein des départements à dominante rurale (Lozère, Aveyron, Tarn, Gers) : environ sept enfants sur dix vivent alors dans ce cadre familial. L'Ariège, avec seulement six enfants sur dix vivant en famille « traditionnelle » fait figure d'exception.■

Source et définitions

Les résultats sont issus de l'enquête annuelle de recensement (EAR) de la population de 2018. À partir de la collecte de 2018, le questionnaire de l'enquête apporte de nouvelles informations permettant de distinguer les beaux-parents des parents et donc les familles recomposées des familles dites « traditionnelles ». Dans l'étude, les enfants en garde partagée sont comptabilisés dans la famille où ils passent la majeure partie du temps. En cas de partage égal, ils sont comptabilisés dans la famille où ils étaient le jour du recensement. Fondées sur une seule année d'enquête et non sur cinq, comme c'est le cas habituellement pour les résultats du recensement, ces informations ne peuvent être exploitées dans la présente étude qu'à des échelons géographiques agrégés (les départements et communes de plus de 100 000 habitants). Les études pourront être approfondies à partir de 2023, lorsque les résultats du recensement 2020, qui cumulent les cinq EAR de 2018 à 2022, seront disponibles.

Famille recomposée : une famille recomposée comprend un couple d'adultes (y compris les couples de même sexe), mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les éventuels enfants issus de la nouvelle union font aussi partie de cette famille recomposée.

Famille dite « traditionnelle » : famille au sein de laquelle tous les enfants sont ceux des deux membres du couple (y compris les couples de même sexe).

Famille monoparentale : famille au sein de laquelle un parent vit seul avec un ou plusieurs de ses enfants.

Un logement est **sur-occupé** lorsqu'il n'offre pas un nombre de pièces suffisant pour respecter l'intimité de ses occupants. Par exemple, un logement d'une ou deux pièces abritant un adulte avec un enfant est considéré comme sur-occupé.

Le zonage en **aires urbaines** décrit l'influence des villes sur l'ensemble du territoire. Ce découpage est fondé sur l'identification de pôles, unités urbaines concentrant au moins 1 500 emplois. Les grands pôles ont pour caractéristique supplémentaire de concentrer au moins 10 000 emplois. Les couronnes relèvent de l'aire d'influence des pôles et sont délimitées à partir des trajets domicile-travail de la population.

Pour en savoir plus :

- « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *Insee Première* n° 1788, janvier 2020

Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline Jamet

Rédactrice en chef :
Michèle Even

ISSN : 2493-4704

© Insee 2020

